

• **Quorum :**

Monsieur Daniel PEZZIN constate que 11 membres représentants des personnels sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum, fixé à la présence de 6 représentants des personnels sur 10, est donc atteint.

• **Désignation des secrétaires de séance :**

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration ainsi que par un représentant des personnels.

Les secrétaires de séance sont désignés: Madame Odile WILLEMETZ pour l'Administration.

Pour les représentants des organisations syndicales, Monsieur Alain GIDELLE est sollicité.

2. Approbation de l'ordre du jour -

Monsieur GAILLET demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour arrêté.

Il indique qu'il a reçu les questions complémentaires portant sur 4 thématiques - qui seront traitées en fin de déroulé de l'ordre du jour.

Les représentants des personnels approuvent l'ordre du jour.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE souhaite ajouter un point supplémentaire sur les « publicités » de l'enseignement privé en général et des MFR en particulier.

3. Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2014

Monsieur GAILLET demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du CTREA du 18 novembre 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE interroge sur plusieurs points de « suites données ou à donner » des décisions prises lors des instances du 15 octobre 2014 et du 18 novembre 2014.

Il revient sur le point relatif à l'élaboration d'un *dépliant de **présentation des formations et des métiers de la filière industries agroalimentaires.***

Il demande que les suites des actions décidées au cours du groupe de travail soient communiquées aux membres du CTREA et insiste sur la nécessité que le document de communication puisse être rendu opérationnel pour décembre 2015.

Monsieur Alain GIDELLE intervient ensuite sur le calendrier retenu pour le bilan d'étape de la *mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail - ENT* et sur les échanges avec le Conseil Régional dans ce cadre.

Monsieur PEZZIN propose d'aborder ce sujet au cours du point « Informatique » prévu à l'ordre du jour.

Monsieur CHASSAGNETTE questionne ensuite sur le *bilan de la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation*. Il se déclare satisfait qu'une présentation soit réalisée au CTREA de rentrée 2015.

Il souligne cependant qu'à la demande du SNETAP, la DGER a mandaté l'Inspection de l'enseignement agricole pour conduire une évaluation des dispositifs d'individualisation dont le rapport sera rendu début juillet.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite que les éléments recueillis en région Centre-Val de Loire puissent être transmis aux membres du CTREA avant l'été.

Monsieur PEZZIN propose que les éléments soient communiqués aux membres du CTREA mi-juillet.

Monsieur CHASSAGNETTE indique qu'il avait été convenu que le *document du PSEAP et la carte des pôles de compétences* soient transmis aux membres du CTREA.

Madame WILLEMETZ répond que les documents modifiés suite aux remarques formulées lors du CTREA du 18 novembre 2014 ont été communiqués par mail courant janvier avec le PV de l'instance.

Eile propose d'en faire une nouvelle communication.

Décision :

- × **formations et métiers de la filière industries agroalimentaires transmettre aux membres du CTREA une information sur les suites des actions décidées au cours du groupe de travail, en particulier concernant le calendrier retenu en vue de la réalisation du dépliant « formation métiers de l'IAA ».**
- × **transmettre aux membres du CTREA, d'ici mi-juillet les éléments recueillis en région sur la mise en œuvre des dispositifs d'individualisation de l'année scolaire 2014-2015**
- × **transmettre à nouveau aux membres du CTREA la version définitive du document du PSEAP et la carte des pôles de compétences actualisée.**

4. Formation continue - document régional de formation (DRF) et plan régional de formation (PRF)

Monsieur Nicolas DUPUY, Délégué régional à la formation continue présente tout d'abord le bilan du programme régional de formation pour l'année 2014.

S'appuyant sur une plaquette d'information récapitulative qui a été communiquée aux membres du CTREA, il donne tout d'abord quelques éléments quantitatifs sur l'activité globale de la DRFC Centre-Val de Loire : 134 formations collectives ont été organisées représentant 1 463 journées stagiaires dont 64% pour les agents du Bop 143 - enseignement agricole (901 journées stagiaires).

La formation à destination de l'enseignement agricole représente 62% de l'activité de formation de la DRFC.

Monsieur DUPUY détaille ensuite la présentation de la répartition de ces journées stagiaires. Les bénéficiaires de ces formations sont en premier lieu, les personnels de catégorie A (cadres et enseignants) - ce qu'il faut corréliser d'une part, au regard de la répartition des effectifs de personnels et d'autre part au regard de l'offre de formation qui a vocation à proposer des formations axées sur « le métier et l'approche disciplinaire ».

La mobilisation des personnels de catégorie C est faible (133 journées stagiaires) ce qui peut s'expliquer par une offre transverse ouverte aux agents administratifs des EPLEFPA peu importante. Les projets existent mais il est difficile de trouver le nombre d'agents minimum (8 participants) pour ouvrir une formation.

Monsieur DUPUY indique que la formation profite aux personnels de 30 à 60 ans et interroge sur la problématique de l'accueil des nouveaux arrivants et de la mobilisation des « séniors ».

Il ajoute que la formation bénéficie plus aux femmes qu'aux hommes, ce qui est cohérent au regard de la composition du corps enseignant.

Par ailleurs, Monsieur DUPUY signale que la DRFC Centre a fait de choix de faciliter l'accès aux personnels contractuels sur budget des établissements - puisque 236 journées stagiaires sur 901 ont été consacrées à ces personnels.

Monsieur CHASSAGNETTE demande des précisions sur la formation des personnels recrutés sous le dispositif des contrats aidés. Il signale la forte carence en ce domaine malgré le droit à la formation et l'obligation qui en est faite aux employeurs.

Il demande qu'un rappel soit fait auprès des équipes de direction.

Monsieur DUPUY précise qu'un effort particulier est fait chaque année sur la formation des assistants d'éducation.

Monsieur GIDELLE demande si le programme TUTAC est intégré dans la présentation.

Monsieur DUPUY explique que le programme TUTAC est porté par les régions pour le premier regroupement d'automne et par l'ENFA et l'Inspection de l'enseignement agricole pour les regroupements disciplinaires des pairs.

Il dit que le dispositif TUTAC est systématiquement proposé à tous les nouveaux personnels qui répondent aux critères d'inscription.

Monsieur CHASSAGNETTE constate que les choses ne sont pas si simples qu'il le semble. Il ne faut pas se contenter de se dire que l'information est parvenue aux personnels concernés sans s'assurer que les agents participeront effectivement aux regroupements. Il signale que le non-suivi de la formation TUTAC peut constituer un point négatif au détriment de l'agent lorsque les inspections s'opèrent. Il invite vivement à observer le taux de couverture de ce dispositif TUTAC et à rappeler l'obligation du suivi de la formation pour les agents nouveaux arrivants.

Monsieur PEZZIN indique que les chefs d'établissement font preuve d'un intérêt manifeste pour la formation TUTAC et sont attachés à ce que tous les personnels concernés la suivent.

Monsieur Laurent HERBRETEAU rapporte que l'inspection de l'enseignement agricole effectue un rappel systématique auprès des chefs d'établissement lorsque l'inscription n'a pas été effectuée.

Monsieur GIDELLE informe que dans les CFA et CFPPA, les personnels qui arrivent en cours d'année passent au travers des mailles du dispositif TUTAC.

Il est relayé sur ce constat par Monsieur Frédéric MELIN qui explique qu'au CFA du Loiret, par exemple, très peu de personnels - pourtant recrutés de longue date et remplissant les conditions d'accès - ont suivi la formation TUTAC.

Monsieur Jean-Jacques DURAND regrette que les inspecteurs ne connaissent que les personnels des lycées mais pas ceux des CFA et CFPPA.

Monsieur PEZZIN répond que les personnels contractuels des CFA et CFPPA entrent pourtant dans le « portefeuille » disciplinaire des inspecteurs.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne les capacités limitées de l'inspection de l'enseignement agricole en regard d'un « portefeuille » très fourni, si l'on ajoute à ce qui précède les personnels des MFR... qui ne sont pas visités souvent non plus faute de temps disponible. Il souhaite attirer l'attention de l'autorité académique sur la nécessité d'une vigilance spéciale sur l'accès au dispositif TUTAC pour les personnels des CFA et CFPPA - notamment pour ceux dont les situations de recrutement présenteraient des critères particuliers.

Poursuivant la présentation du bilan des formations, Monsieur DUPUY liste les éléments marquants de l'année 2014.

Il cite l'appui important porté sur les fonctions supports (M99, cursus formation gestion des contrats et payes).

Il cite ensuite l'accueil des nouveaux assistants d'éducation.

Monsieur DUPUY indique qu'une formation de 2 journées est organisée chaque année à destination de tous les nouveaux assistants d'éducation.

Il regrette cependant que cette année, la mobilisation des équipes pour le suivi de la formation n'ait pas été à la hauteur des attendus (35% d'absentéisme la première journée).

Monsieur CHASSAGNETTE porte le besoin de formation des assistants d'éducation. Il insiste sur l'importance de préserver ce programme de formation et de le faire bien fonctionner. Ces formations sont d'autant plus importantes que l'information remise aux nouveaux assistants d'éducation n'est pas homogène dans chaque établissement. Déclinée au niveau régional, la formation donne des éléments d'une culture commune qui renvoie à la capacité des assistants d'éducation à réagir dans les différentes situations qu'ils peuvent avoir à gérer.

Monsieur DUPUY indique qu'une offre importante de formation - de 165 journées stagiaires - a été proposée sur les pratiques pédagogiques. Elle est complétée par des formations disciplinaires qui restent malheureusement insuffisantes au regard de la diversité des publics cibles.

Il indique que 60 journées stagiaires ont été consacrées à des formations « sur site » inscrites dans le Plan Local de Formation.

Monsieur DUPUY fait le pari que les plans locaux de formation qui se construisent permettront de développer d'autres actions sur site.

Il est conscient qu'en la matière, l'accompagnement des établissements devra être renforcé.

En ce qui concerne l'animation et le développement des territoires, Monsieur DUPUY indique que la DRFC prend en charge des frais de déplacement qui sont liés à des réunions de travail plutôt qu'à de la formation notamment dans le cadre du « défi-lecture » pour lequel le budget de la DRFC est mobilisé sur des réunions de préparation qui ne sont pas des sessions de formation.

Cela ne pourra pas perdurer et il conviendra d'étudier de nouvelles modalités de financement. La piste du CRIPTARC est à étudier.

Monsieur Jean-Jacques DURAND interroge sur les modalités d'arbitrage par la DRFC des formations qui sont prises en charge. Il donne l'exemple d'une demande de formation sur la thématique du machinisme agricole qui n'a pas été prise en charge par la DRFC alors qu'elle entrait dans le champ du développement des compétences disciplinaires.

Monsieur DUPUY expose que la DRFC a le souci de privilégier l'organisation de formations collectives répondant aux besoins d'un maximum d'agents.

La DRFC étudie également les demandes de formations individuelles. Cependant, il est nécessaire de disposer de ces demandes et les besoins de formation individuelle avant le dialogue de gestion pour pouvoir les budgétiser de manière anticipée.

Monsieur DUPUY explique que le budget est calé sur le recensement des besoins de formation établi en collaboration avec chaque établissement - dans le courant des mois de mai et de juin de l'année N pour l'année N+1.

Monsieur GAILLET indique qu'il n'est pas défendable de présenter une demande de budget avec une réserve de 50% pour des actions qui pourraient être éventuellement développées au cours de l'année.

La présentation du budget de la DRFC lors du dialogue de gestion se doit d'être formalisée en s'appuyant sur des actions préalablement identifiées.

Monsieur DUPUY répète la règle essentielle et incontournable d'anticipation.

Il indique que s'il est envisageable qu'une petite réserve puisse être préservée pour les demandes de formation individuelle, il est indispensable que les projets collectifs et individuels soient identifiés et budgétisés de manière anticipée.

Il précise que les spécificités des établissements sont naturellement prises en compte.

Monsieur DUPUY annonce que le budget total de la DRFC est de 120 000 € qui se répartit entre la prise en charge des frais de déplacement des agents de l'enseignement agricole (20%), les frais de déplacement et d'ingénierie de formation des agents de la DRAAF (16%) et les frais d'intervention des prestataires (64%).

Il ajoute que les frais de prestataires sont principalement (pour près des 2/3 du montant total) destinés aux personnels de l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE demande s'il est possible d'avoir des chiffres de comparaison avec les années antérieures.

Monsieur DUPUY répond qu'il n'a pas suffisamment d'informations exploitables pour dresser des comparaisons statistiques fiables.

Monsieur DUPUY poursuit la présentation sur les chantiers majeurs de l'année 2015.

Il se réjouit tout d'abord de la signature d'une convention DRAAF-Education Nationale qui permettra au personnel enseignant de l'enseignement agricole d'accéder au « PAF – Plan académique de Formation » et ainsi de répondre au déficit de formation dans les champs « disciplinaires ».

Il avertit que les personnels devront se conformer aux modalités d'inscription de l'Education Nationale dans la fenêtre de calendrier de juin à octobre.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le développement des réseaux que le MAAF avait soutenu, il y a quelques années.

Monsieur DUPUY indique que les réseaux disciplinaires sont complémentaires à l'opportunité qui s'ouvre par l'accès au « PAF ». Il relate que les réseaux ne couvrent pas toutes les disciplines et que tous les réseaux ne sont pas moteurs.

Monsieur PEZZIN indique qu'il n'y a pas d'intention de porter atteinte aux réseaux régionaux.

Monsieur Laurent BENOIT interroge sur l'intégration des personnels de laboratoire dans le conventionnement avec l'Education Nationale

Monsieur GAILLET invite à ce que les personnels ciblent les actions de formation qui pourraient les intéresser afin de permettre à la DRFC d'élargir, le cas échéant, le champ d'intervention de la convention.

Monsieur CHASSAGNETTE invite à faire une large diffusion de l'accès au PAF auprès des personnels enseignants.

Monsieur DUPUY explique par ailleurs que depuis le début 2015, les personnels administratifs de l'enseignement agricole ont pleinement accès au programme de « l'offre commune transverse (OCT) » mise en place au niveau de la plate-forme régionale interministérielle « ressources humaines ».

Cette adhésion doit permettre aux personnels administratifs de catégorie C de bénéficier d'un programme de formation qui réponde mieux à leurs attentes.

En ce qui concerne le programme 2015, Monsieur DUPUY indique que le plan d'actions portera sur l'agro-écologie et « l'enseigner à produire autrement ». Le cursus de formation comporte d'abord un volet technique d'acquisition des compétences techniques sur les thématiques de l'Agro-écologie et de la transition écologique puis un volet d'acquisition des compétences pédagogiques afin d'enseigner à produire autrement.

Monsieur DUPUY pense que des actions de formation « nationale » pourront être déclinées au niveau régional. Il cite pour exemple l'initiative de l'EPLEFPA de Châteauroux sur ce thème.

Monsieur HERBRETEAU expose qu'il organise dans les prochains jours, une journée banalisée sur site. Elle réunira l'ensemble des personnels (plus de 90 personnes) et a pour objectif de « présenter et comprendre l'agro-écologie ».

Madame Sophie DRIEUX explique que sur le fond, on ne peut qu'être satisfait de l'organisation de cette manifestation. Elle alerte cependant sur la forme, le caractère

obligatoire et l'organisation logistique au regard des contraintes personnelles de chacun des participants.

Monsieur GAILLET demande s'il s'agit de simples contraintes logistiques ou s'il s'agit de réactions « anti-agroécologie ».

Monsieur DUPUY répond en interrogeant en ces termes « la formation comme un droit et la formation comme un devoir ? ».

Monsieur CHASSAGNETTE réaffirme que la formation est bien un droit et qu'en ce domaine, qui demande l'adhésion, l'incitation vaut mieux que la contrainte. Il signale que les intervenants pourraient être amenés à gérer des réactions à la fois sur les modalités d'organisation du stage et sur le fond, une contestation de la transition agro-écologique, selon l'intérêt personnel des agents, le métier exercé voire la discipline enseignée par les professeurs.

Monsieur GAILLET souligne l'indispensable effort de rationalisation des actions de formation et la nécessité qu'en matière d'agro-écologie, chacun reçoive le même message pour qu'une base « culturelle » commune puisse être développée.

Monsieur Flavien SAMSON poursuit la présentation du programme de formation 2015 par la mise en œuvre du programme « Acoustice ».

C'est un programme destiné à accompagner le développement des usages du numérique éducatif.

Cette formation ne s'inscrit pas dans le cadre habituel formalisé d'actions de formation organisées sous un format d'une journée.

Il s'agit plutôt de mettre en œuvre plusieurs modalités d'actions de formation :

- des formations courtes,
- des formations sur site,
- des formations de type « bar-camp » ou « café numérique » - ateliers de 2 heures maximum sur un usage pédagogique du numérique.
- des formations hybrides mixant la formation à distance et la formation en présentiel
- des forums d'échange.

Le cursus de formations sur le thème du numérique éducatif doit permettre aux agents de se familiariser avec ces nouvelles ressources pédagogiques. L'objectif est d'axer la formation sur les didactiques et la pédagogie à développer plutôt que sur les outils.

Monsieur SAMSON cite des exemples tels que la construction d'une sortie de terrain, d'un parcours de pluridisciplinarité avec Moodle, l'utilisation d'un TBI (tableau blanc interactif) ou des tablettes tactiles, le numérique comme aide aux dyslexiques, et la mise en place des SIG (systèmes informatiques de géo-localisation) en Bac STAV.

A la lecture du document de présentation du dispositif, Monsieur GIDELLE remarque que 2 établissements ne figurent pas dans le tableau récapitulatif des actions de formation.

Monsieur SAMSON répond que le projet est basé sur le volontariat des établissements : ainsi, si l'enseignant « TIM » n'a pas manifesté de volonté, le dispositif n'est pas activé. Il précise que la liste des contacts mobilisables n'est pas définitive et qu'elle sera modifiée à la rentrée en fonction des besoins de formation en terme de « numérique » et des volontés des enseignants TIM.

Monsieur DUPUY continue à dérouler la liste des formations mises en place dont le détail est présenté dans le catalogue en ligne.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque qu'il n'est pas prévu de formation des membres du CHSCT-REA pour l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur DUPUY indique qu'il est difficile de mobiliser les formateurs internes et que le programme de formation sera activé dans le courant du 2nd semestre 2015.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite que le recours à des prestataires extérieurs ne soit pas exclu.

Il regrette que de trop nombreuses problématiques de fonctionnement des CHSCTREA ne soient pas encore calées ce qui n'a pas permis de démarrer plus avant le programme de formation des membres de CHSCT-REA.

En ce qui concerne le programme d'accompagnement de la mise en œuvre de l'instruction comptable M99, Monsieur CHASSAGNETTE demande si les administrateurs bénéficieront également d'une formation

Monsieur PEZZIN répond que les formations mises en place ont été proposées aux utilisateurs des services. Il s'agissait de leur donner les éléments techniques de prise en main des nouveaux outils et des nouvelles modalités comptables.

Monsieur PEZZIN indique que les chefs d'établissement ont porté les explications des modifications au sein des Conseils d'Administration d'automne (sur la mise en place des budgets prévisionnels) et de printemps (sur la présentation des comptes financiers).

Monsieur GAILLET considère qu'il ne s'agit pas de mettre en œuvre une formation mais de faire plutôt de l'information sur l'exercice budgétaire.

Monsieur GIDELLE défend que les administrateurs ont à se prononcer sur des budgets que souvent, ils ne comprennent pas.

Il porte la parole des représentants des personnels dans les instances de concertation des établissements qui ne possèdent pas les outils nécessaires pour s'approprier les documents présentés et en faire une lecture éclairée.

Il ne s'agit pas pour ces administrateurs de devenir des spécialistes de la M99 mais de pouvoir voter un budget en ayant appréhendé les points importants de vigilance.

Monsieur CHASSAGNETTE explique qu'il ne s'agit pas d'organiser une formation technique mais que les administrateurs – a minima - personnels comme élèves - puissent être sensibilisés au fonctionnement des établissements : actes de l'établissement votés en Conseil d'Administration, analyse budgétaire... Il indique que dans le cadre du projet stratégique de l'Enseignement Agricole, cette modalité de formation des administrateurs a été retenue par la DGER.

Madame Yveline MENORET fait remarquer que les personnels qui vont en formation doivent désormais engager les frais de déplacement et de restauration.

Le coût du repas au restaurant administratif de la cité Coligny est supérieur au montant du remboursement du repas (7,62 €) : ainsi, le remboursement ne couvre pas l'intégralité des frais engagés.

Elle souligne par ailleurs, que l'attestation de stage qui doit être jointe à l'état de frais pour obtenir le remboursement est adressée très tardivement après le stage.

Madame Jocelyne BLOT considère que le prix du repas à l'Agraco est trop élevé.

Monsieur CHASSAGNETTE indique que l'ensemble des personnels partage ce ressenti. Il invite à trouver une solution auprès de l'Agraco pour un tarif unique « extérieur » ou à délocaliser à nouveau les formations dans les établissements Cela constitue par ailleurs un atout indéniable en matière d'accès aux ressources des centres de documentation pour les formations à caractère pédagogique en particulier).

Monsieur DUPUY rapporte que la DRFC doit se plier aux modalités de l'organisation comptable nécessitant de pratiquer l'engagement comptable.

Une des difficultés rencontrées par le service formation est de résoudre le « casse-tête » de mettre en concordance le nombre de repas réservés, le nombre de participants à la formation et le nombre de repas facturés, sur les EPL tout particulièrement.

Monsieur PEZZIN explique que l'organisation des formations à la DRAAF permet d'avoir un point de regroupement central en termes de distance à parcourir pour chacun.

Cependant, il est possible et même souhaitable d'envisager de « délocaliser » certaines formations dans les établissements.

Monsieur PEZZIN propose d'étudier avec les établissements la possibilité d'encadrer le tarif des repas.

Monsieur PEZZIN insiste également sur la nécessité d'une certaine discipline dans le processus de suivi d'une formation - inscription et participation effective.

Monsieur GAILLET invite à accélérer le processus logistique en simplifiant les modalités de remise de l'attestation de stage.

Monsieur DUPUY accorde à penser qu'il est possible de simplifier le document d'attestation de présence au stage pour qu'il puisse être remis en fin de session.

Au nom des représentants des personnels, Monsieur CHASSAGNETTE remercie Monsieur DUPUY de la qualité de la présentation du bilan chiffré et des indicateurs ainsi que de l'échange qui s'en est suivi.

Monsieur GAILLET précise que le catalogue de formation est en ligne. La richesse de ce catalogue témoigne du dynamisme de la délégation régionale à la formation continue.

Monsieur GAILLET remercie Monsieur Nicolas DUPUY de son implication active pour la réussite des actions qui sont conduites.

Points d'attention :

- × **vigilance particulière à porter sur l'accès au dispositif TUTAC pour les personnels des CFA et CFPPA - notamment pour ceux qui présentent des situations particulières de recrutement.**
- × **formation des membres du CHSCTREA - à activer dans le courant du 2nd semestre 2015 - en mobilisant les formateurs internes ainsi que des prestataires extérieurs.**
- × **organisation des actions de formation**
 - ✓ **regroupement à la DRAAF plus central sans fermer la porte pour autant à l'organisation d'actions de formation dans les établissements,**
 - ✓ **mieux encadrer le tarif des repas,**
 - ✓ **simplifier le document d'attestation de présence au stage pour qu'il puisse être remis en fin de session.**

5. Informatique et Numérique éducatif

Monsieur GAILLET donne la parole à Monsieur Flavien SAMSON, DRTIC et lui demande de présenter un point d'étape de la mise en œuvre de l'ENT *Net'OCentre* - Espace Numérique de Travail dans les EPLEFPA.

En préambule, Monsieur SAMSON explique qu'il convient de différencier les 2 espaces numériques qui constituent 2 « briques » ENT bien séparées mais dont la base est commune.

- l'espace numérique « lycée » dont les données issues des logiciels Libellule et Guépard sont regroupées sous SAPIA.
Un fichier texte est alors envoyé au GIP RECIA qui le traite dans un annuaire LDAP (dispositif SARAPIS).
- l'espace numérique « CFA » dont les données proviennent d'IPAREO / YMAG (programme porté par le Conseil Régional) dont les fichiers sont extraits pour intégrer l'annuaire de l'ENT CFA.

Monsieur SAMSON indique que les comptes ont été distribués dans 7 sites d'établissement sur les 12.

L'activation des comptes est variable selon les établissements : elle est plus marquée pour les utilisateurs internes (enseignants et administratifs) que pour les utilisateurs externes (élèves et parents).

Cependant, on peut se satisfaire du fait que près de 39% des parents ont activé leur compte.

Monsieur SAMSON observe que dans les établissements dans lesquels les comptes ont commencé à être distribués, tous les comptes ont été distribués aux personnels « lycée » et près des 2/3 des comptes ont été distribués aux personnels des CFA et CFPPA.

Il constate que certains établissements ne sont pas encore prêts à diffuser les comptes.

Monsieur BENOIT fait remarquer que pendant l'été, les comptes ont été modifiés et que toutes les données sauvegardées telles que les cahiers de texte numérique ont été perdues.

Monsieur PEZZIN explique que les ENT ont été développés à partir des bases informatiques de l'Education Nationale. Pour l'enseignement agricole, il a fallu développer des modules intermédiaires afin d'intégrer les bases de données spécifiques.

Monsieur SAMSON ajoute que jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de sauvegarde automatique des données et que le « bug » de la rentrée 2014 a conduit effectivement à l'écrasement des données enregistrées.

Cette difficulté est maintenant résolue par la reconduction automatique des comptes présentés à l'année n-1.

Monsieur SAMSON présente ensuite les services utilisés au sein de l'ENT. Il indique que tous les services peuvent être activés et que chaque établissement choisit les services à ouvrir. Tous les coûts sont pris en charge par le Conseil Régional.

Monsieur BENOIT précise cependant que les applications intégrées - de type Pronotes - sont payantes. Monsieur PEZZIN confirme.

Monsieur HERBRETEAU ajoute qu'en ce qui concerne le logiciel de suivi des apprentis « IPAREO-YMAG », le Conseil Régional a pris en charge 80% du coût, le reste étant à la charge de l'établissement.

Monsieur SAMSON indique que l'application « Pronotes » arrive en tête des services sollicités, suivie du cahier de textes numérique, des espaces de stockage et des espaces de gestion et de réservation des ressources, de la plate-forme Moodle - plate-forme permettant de mettre des cours en ligne.

Monsieur GIDELLE regrette que les applications de gestion des notes ne prennent pas en compte les notes de CCF.

Monsieur PEZZIN fait remarquer que les notes de CCF sont des notes d'examen et ne devraient pas être considérées comme des notes formatives.

Monsieur HERBRETEAU indique qu'il est possible d'acheter une « brique INDEXA » pour permettre la saisie des notes de CCF.

Monsieur GAILLET note la problématique et invite ses services - SRFD et DR-TIC - à étudier les solutions envisageables.

Monsieur SAMSON expose que peu de comités de pilotage sont mis en place ou réunis. Un seul établissement réunit le COPIL qui prend les décisions. Dans les autres établissements, les décisions sont prises entre l'équipe de direction et l'équipe informatique. La prise de décision n'est souvent pas formalisée.

Monsieur CHASSAGNETTE note le problème et souligne l'indispensable nécessité de mettre en place un COPIL ou du moins d'activer la commission TIM.

Il déplore que ce sujet, qui a déjà été abordé au cours des derniers CTREA, n'ait pas avancé... « on est au point mort ». Il observe que cette absence d'instance de concertation et de décision peut créer des tensions.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que ce fonctionnement ne permet pas d'asseoir le positionnement des personnels chargés d'informatique - TFR Informatique et professeurs TIM. Les représentants des personnels réitèrent la demande de la mise en place d'un comité de suivi dans tous les établissements.

Monsieur SAMSON poursuit la présentation des usages pédagogiques de l'ENT.

Il y a, en premier lieu, l'utilisation du service « espace de stockage », cahier de texte numérique, ainsi que de la plate-forme Moodle qui se traduit par la mise à disposition en ligne de cours par quelques enseignants.

Il indique que les établissements envisagent de développer plus encore la plate-forme Moodle. Monsieur SAMSON ajoute que les projets pourront être renforcés en s'appuyant sur la mise en œuvre du projet « Acoustice ».

Monsieur BENOIT explique qu'au LEGTA de Bourges, toutes les fonctionnalités de l'ENT ont été proposées aux usagers de l'établissement... mais qu'aucun accompagnement n'a été mis en place pour aider les personnels à s'approprier les outils.

Monsieur SAMSON accorde qu'il y a un décalage entre la mise en place de l'outil et l'accompagnement. En effet, il a fallu dans un premier temps procéder au recueil des besoins de formation et structurer les objectifs et les contenus des formations. Puis dans un second temps, il a fallu solliciter les formateurs internes et les former pour qu'ils puissent assurer la démultiplication.

Monsieur SAMSON met en avant les modalités originales de formation mises en place : ateliers thématiques organisés sur des courts temps, ou des « bar-camp ».

Madame ANDRES souligne que lors de la formation des collègues-relais, les connexions n'étaient pas satisfaisantes et les outils n'avaient pas bien fonctionné.

Monsieur SAMSON concède que les tablettes n'étaient pas fonctionnelles. Cependant, il est important que les collègues-relais aient échangé sur les usages pédagogiques et pas uniquement sur les outils.

Monsieur PEZZIN indique que - comme il l'avait indiqué lors des CTREA d'automne - le cadrage informatique est une préoccupation très forte pour le SRFD.

Il remercie Monsieur SAMSON du gros travail de coordination et de mise en œuvre de l'ENT dans les établissements qu'il a réalisé.

Monsieur PEZZIN précise que la dimension technique relève désormais de la compétence exclusive du Conseil Régional : ce dernier, en partenariat avec le GIP RECIA a constitué des groupes d'appui technique.

Monsieur PEZZIN est conscient que cette nouvelle organisation interroge sur le positionnement des Techniciens Formation Recherche - TFR.

Il constate la diversité des pratiques et des compétences de ces personnels : un certain nombre d'entre eux éprouvent des difficultés à se situer dans le nouveau cadre de travail.

Il énonce que le champ de discussion entre les EPLEFPA et le GIP RECIA passe nécessairement voire uniquement par le chef d'établissement. Il n'est pas envisageable que les TFR des établissements et les techniciens du GIP RECIA échangent sur des choix qui doivent relever de la responsabilité des chefs d'établissement.

Dans le cadre de la nouvelle organisation, Monsieur PEZZIN explique que les TFR vont être amenés à abandonner une part de la gestion technique des réseaux informatiques qui sera effectuée par les équipes du Conseil Régional et du GIP RECIA.

Monsieur PEZZIN informe qu'au niveau national, des groupes de travail sont conduits pour définir et clarifier la place et le nouveau rôle des TFR Informatique.

Il n'est pas pour autant question de transfert de la gestion des personnels à la compétence du Conseil Régional : les personnels TFR resteront dans les établissements, agents du MAAF et attachés à réaliser les missions et les tâches qui relèvent du champ de compétence informatique du MAAF.

Ainsi, les TFR n'interviendront plus sur des missions qui relèvent de la compétence du Conseil Régional.

Monsieur PEZZIN reconnaît que l'interrogation sur la place des TFR Informatique dans les établissements conduit nécessairement à se questionner sur la place des professeurs TIM. Il relate que les compétences et le champ d'intervention de ces enseignants sont très variables selon la configuration des établissements et des compétences des personnels.

Il insiste sur l'importance de la Commission TIM qui est un lieu d'articulation facilitateur dans l'élaboration d'un plan stratégique.

Il invitera les chefs d'établissement à formaliser les missions spécifiques qui seront confiées aux professeurs TIM - missions qui concernent en premier lieu de l'appui aux équipes et non pas uniquement l'aspect « technique ».

Monsieur GIDELLE interroge sur la situation informatique du LEGTA de Bourges qui avait été pointée comme problématique à la rentrée de septembre 2014.

Monsieur PEZZIN répond que la DRAAF a posé les bases d'une régulation dans les établissements dans lesquels des conflits de fond avec le Conseil Régional étaient apparus. Il précise qu'en ce qui concerne le LEGTA de Bourges, la direction entrante a porté les difficultés auprès du Conseil Régional et que le positionnement de chacun des acteurs a été redéfini. A ce jour, un climat de collaboration a été retrouvé et des priorités de travail ont été mises en œuvre.

Monsieur BENOIT demande qu'un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de l'ENT et des avancées puisse être présenté aux membres du CTREA lors du prochain CTREA.

Monsieur GAILLET invite Monsieur SAMSON à se rapprocher des services du Conseil Régional pour obtenir les données sur ce point précis.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite que les formateurs engagés dans le processus « acoustice » présentent également un bilan de ce qu'ils auront déployé.

Monsieur GIDELLE interroge sur les recrutements de personnels en charge de l'informatique engagés par le Conseil Régional. Monsieur CHASSAGNETTE ajoute que lorsque le déploiement de l'ENT a été présenté au CAEN de juin 2014, l'enseignement agricole n'avait à ce moment là pas été intégré dans les territoires à couvrir.

Monsieur PEZZIN n'a pas d'information sur ces recrutements. Il redit qu'il n'y aura pas de transfert des personnels TFR du MAAF à la gestion des Conseil Régionaux.

Monsieur GIDELLE fait remarquer que les TFR n'interviennent pas dans les CFA.

Monsieur PEZZIN rappelle que les TFR sont affectés au lycée. Il n'est pas prévu une gestion mixte. Cependant, il est possible dans le cadre d'une organisation interne de mettre en place des échanges de compétences entre centres.

Monsieur CHASSAGNETTE demande à ce que , comme il en avait été convenu, le groupe de travail spécifique « informatique » émanant du CTREA, en présence du Conseil Régional, puisse être programmé d'ici fin 2015 - afin de faire un point partagé (déploiement ENT dans les EPLEFPA, équipement, équipe informatique, maintenance, liens avec le GIP Récia...).

Monsieur GAILLET remercie Monsieur SAMSON de sa présentation et des réponses apportées au questionnaire.

Points d'attention :

- × **présentation lors du prochain CTREA d'un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de l'ENT et du bilan des formations mises en place dans le cadre du dispositif « acoustice ».***
- × **programmation - avant la fin de l'année civile - d'un groupe de travail émanant du CTREA sur la question informatique et EPLEFPA avec els services concernés du Conseil régional.**

6. Enquête sur l'organisation de la « vie scolaire »

Monsieur GAILLET propose ensuite d'évoquer l'organisation des services de la vie scolaire.

Madame WILLEMETZ commente l'enquête dont l'analyse porte sur l'année scolaire 2014-2015.

Elle indique que l'enquête reprend

- les effectifs scolarisés - lycéens et apprentis,
- l'organisation de la vie scolaire,
- les emplois de CPE et de TFR et les moyens affectés pour le recrutement des assistants d'éducation,
- les personnels mobilisés par chaque établissement au titre de la mission vie scolaire pour les élèves et apprentis (assistants d'éducation, maîtres au pair, surveillants contractuels sur budget, emplois aidés),
- une information sur les moyens mobilisés dans les CFA.

Monsieur CHASSAGNETTE remercie de cette présentation qui permet de dresser un bilan de situation à un instant T au regard des modalités de recrutement et des types de contrats.

Il informe que la DGER travaille à l'élaboration d'une note de service dite « VATLS » qui fixera les critères de la dotation d'objectifs et prendra en compte l'incidence de l'évolution démographique.

Monsieur CHASSAGNETTE relève que ce tableau de bord élaboré en région Centre-Val de Loire permettra de suivre l'évolution des dotations.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur les motifs du recrutement des maîtres/maitresses au pair et des emplois aidés : s'agit-il d'assouplir un système de subvention insuffisante, s'agit-il de répondre à une spécificité de l'établissement, ou bien s'agit-il de recrutement sur des emplois non prévus ?

Il intervient par ailleurs sur les modalités de prise en charge financière des contrats d'accompagnement dans l'emploi dont la couverture par l'Etat serait plus large pour l'Education Nationale que pour l'enseignement agricole.

Monsieur PEZZIN répond qu'en la matière les différences de prise en charge sont liées à des propositions individualisées de recrutement définies par Pôle Emploi qui peuvent varier selon les zones géographiques et le contexte socio-économique du bassin d'emploi.

Monsieur CHASSAGNETTE constate que la dotation en personnels d'assistant d'éducation prévoit le recrutement de 66 ETP alors que le total des personnes réellement recrutées dans les établissements correspond 64,7 ETP.

Il pointe 2 établissements - le LEGTA de Châteauroux et les lycées de l'EPLFPA du Loir-et-Cher.

Monsieur PEZZIN remarque la difficulté de faire coïncider la base historique des dotations, la réalité des emplois et l'enveloppe budgétaire.

Il constate que des EPL se sont calés au plus près de l'enveloppe financière, alors que l'on peut constater des écarts dans d'autres établissements.

Plusieurs explications peuvent être avancées. Toutefois celles-ci ne permettent pas de répondre de manière complète au questionnement : ces écarts peuvent être générés soit par le turn-over des assistants d'éducation, soit par le choix des établissements pour que les dépenses engagées soient exactement couvertes par la subvention.

Il explique que pour 2015, un recadrage des coûts est envisagé tout en conservant un plafond d'emplois constant.

Pour l'année 2015, la prise en charge financière du coût des assistants d'éducation a été réévaluée pour qu'il y ait une vraie concordance entre le nombre d'emplois et le coût. Ainsi, dans les calculs prévisionnels actuellement établis, le taux de couverture devrait être intégral.

Monsieur CHASSAGNETTE dit son scepticisme quant à une couverture intégrale dès la rentrée 2015 même si le SNETAP l'appelle de ses vœux.

Monsieur PEZZIN souligne qu'il serait intéressant d'interroger les projets de vie scolaire qui nécessitent un encadrement spécifique (l'organisation de l'internat, d'activités périscolaires,...).

Monsieur PEZZIN pointe également le coût que le recrutement de maîtres au pair peut engendrer pour un établissement, notamment pour les établissements qui prennent en charge un hébergement extérieur.

Par ailleurs, il alerte sur le calcul du nombre d'heures hebdomadaires de travail effectuées par les maîtres au pair qui doit être conforme au droit du travail.

Il rappelle enfin que le recrutement de maîtres au pair ne peut être qu'un dispositif complémentaire.

En ce qui concerne l'encadrement des services de vie scolaire, Monsieur CHASSAGNETTE indique qu'une note de service relative aux dotations dites « VATLS - personnels Vie scolaire, Administratifs, Techniciens, Laboratoire et Santé » est en cours d'écriture par la DGER.

Il expose que les seuils de déclenchement de personnels CPE et TFR seront modifiés, notamment pour le calcul du nombre de TFR Vie Scolaire.

Monsieur CHASSAGNETTE annonce qu'ainsi, il se pourrait que 4 postes de TFR Vie Scolaire puissent être ouverts dans les établissements de la région. Il désigne notamment les établissements de Châteauroux, Fondettes, Bourges et Montargis.

Monsieur PEZZIN rappelle que le cadre du plafond d'emplois n'est pas modifié pour autant au niveau national. Les calculs évoqués ne sont pour l'instant que des hypothèses de travail.

Monsieur PEZZIN explique que la DRAAF devra intégrer 2 paramètres : le plafond d'emplois disponibles et leur répartition de manière la plus équilibrée et équitable possible entre les établissements au regard des postes budgétaires ouverts.

Reprenant l'enquête présentée aux membres du CTREA, Monsieur CHASSAGNETTE remarque la présence d'une équipe vie scolaire dédiée dans la plupart des CFA sauf au CFA de Chartes-La Saussaye et au CFA du Loir-et-Cher.

Il complète que pour ce qui concerne le CFA 41, un partenariat avec les lycées de Bois et de Montoire-sur-le-Loir est organisé et structuré moyennant un reversement financier des charges engagées par les lycées.

Monsieur CHASSAGNETTE indique que le BOP 143 prévoit une dotation pour assurer la vie scolaire des lycéens et non des apprentis... pourtant, il n'y a pas de raison de penser qu'un CFA doive se passer de service de vie scolaire.

Monsieur CHASSAGNETTE questionne sur le positionnement du Conseil Régional sur le sujet de l'encadrement vie scolaire en CFA dans les conventions quinquennales ?

Il lui paraît important que - dans le cadre des dialogues de gestion - les établissements et la DRAAF puissent rappeler les prérogatives du Conseil Régional en la matière.

Il mentionne la situation particulière du CFA de Chartres-La Saussaye et l'absence d'équipe vie scolaire qui a été évoquée au cours du CHSCT-REA comme un des éléments engendrant des conditions de travail difficiles. Il ne lui semble pas normal que le Conseil Régional n'apporte pas le soutien nécessaire sur ce point.

Monsieur PEZZIN rappelle que la politique de l'apprentissage et les choix d'accueil et d'hébergement des apprentis relèvent de la compétence exclusive du Conseil Régional. Ainsi, le champ d'action de la DRAAF en la matière est limité.

Il précise que le Conseil Régional Centre-Val de Loire est particulièrement attentif et présent pour couvrir les besoins des CFA.

Monsieur PEZZIN s'engage à faire un point avec les chefs d'établissement sur les situations particulières de la « vie scolaire » des CFA.

La DRAAF se placera en position d'échange avec le Conseil Régional sur ces questions mais elle n'a aucune prérogative d'injonction possible. Il ajoute que la DRAAF ne participe qu'à titre consultatif aux dialogues de gestion Conseil Régional - EPLEFPA.

Monsieur PEZZIN précise qu'il n'y a, en outre, aucune obligation réglementaire d'hébergement des apprentis lorsqu'ils sont en formation au CFA.

Monsieur GIDELLE demande à Monsieur HERBRETEAU de détailler l'organisation du service vie scolaire du CFA dans son établissement.

Monsieur HERBRETEAU indique que l'organisation retenue au CFA de Châteauroux est celle d'un CPE, d'un mi-temps de surveillance pour la journée (midi et fin des cours) et d'un temps complet pour la surveillance de nuit – financée sur le budget du centre.

Un médiateur complète le dispositif : il est recruté dans le cadre d'une action qualité validée et financée par le Conseil Régional.

Monsieur HERBRETEAU explique que le taux de prise en charge financière par le Conseil Régional varie selon le type d'apprentis et que cela ne permet pas une visibilité sereine.

Monsieur Bertrand PHILIPPE fait part des problèmes liés à l'absence d'assistant d'éducation et de CPE au CFA de Chartres.

Il rapporte qu'au cours de la visite du CFA par le CHSCT-REA, les personnels ont témoigné de la souffrance au travail liée à cet état des lieux.

Il pointe un nombre de ruptures de contrats d'apprentissage plus important que la moyenne, il expose l'épuisement de ses collègues et dit que l'augmentation des effectifs des apprentis ne permet pas de dégager de ressources suffisantes pour recruter un surveillant.

Il interroge sur les moyens de pression qui peuvent être mis en œuvre pour qu'il y ait enfin un encadrement.

Monsieur CHASSAGNETTE appuie ces remarques en rappelant que la direction de l'établissement a avoué son désarroi sur ce point et a besoin d'un soutien pour obtenir les moyens nécessaires à l'organisation d'un service vie scolaire au CFA.

Il mentionne également la situation du CFA 41 en précisant qu'il y a un reversement financier entre CFA et Lycées. Il fait part cependant de la situation tendue sur le site de Montoire-sur-le-Loir : « le système fonctionne mais les bases sont fragiles, notamment en cas d'arrêt maladie ».

En ce qui concerne les services des assistants d'éducation, Monsieur DURAND interroge sur des modalités de gestion très variables selon les établissements et les sites. Il donne pour exemple le calcul du temps de restauration et de surveillance de la cantine.

Monsieur PEZZIN fait référence à la circulaire de juillet 2003 qui définit les fonctions, les modalités de recrutement et les conditions d'emploi des assistants d'éducation.

Celle-ci est précise et explicite Elle constitue la seule référence pour la mise en place des services.

Il explique que pour répondre à la question de l'organisation des services des assistants d'éducation, il faut regarder les différentes configurations d'établissement et les projets « vie scolaire ».

Monsieur GIDELLE demande qu'un des points de l'ordre du jour de la Commission Consultative Paritaire Régionale de juillet soit consacré aux services des assistants d'éducation.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite que l'échange s'intéresse également à la formation, l'accueil des nouveaux arrivants, la gestion du temps, les différents types de contrat...

Monsieur PEZZIN accepte cette proposition d'ordre du jour.

Monsieur GAILLET souligne que la variété des organisations permet de répondre à la diversité des situations et à la mise en œuvre de projets spécifiques à chaque établissement. Ainsi, il ne serait pas opportun d'imposer un modèle uniformisé.

Madame MENORET invite à ce que l'étude intègre un volet sur les AVS - Auxiliaire de vie scolaire : effectifs, missions, modalités de financement...

Monsieur CHASSAGNETTE s'inquiète de la formation des AVS.

Il signale que quelques DRAAF ont conventionné avec les Rectorats pour organiser un système de services partagés et de mutualisation.

Monsieur PEZZIN n'est pas opposé à présenter une photographie des situations des AVS.

Il rappelle cependant que les personnels AVS sont liés à la situation particulière d'un apprenant et non pas l'ensemble d'une classe.

Points d'attention :

- × **la DRAAF portera un appui particulier au CFA 28 et au CFA 41 dans le cadre du dialogue de gestion CFA - Conseil Régional sur le point des services « vie scolaire » de ces 2 structures.**
- × **un des points de l'ordre du jour de la Commission Consultative Paritaire Régionale portera sur les assistants d'éducation : formation, accueil des nouveaux arrivants, organisation des services, typologie des contrats..**
- × **réaliser une photographie de la situation des personnels AVS - Auxiliaire de vie scolaire.**

7. Questions diverses

• Evolution démographique en région Centre-Val de Loire dans les 5 prochaines années

Monsieur PEZZIN indique que l'analyse de l'évolution démographique réalisée par l'INSEE fera l'objet d'un point de l'ordre du jour du CREA du 28 mai 2015.

Il explique que les services techniques du Rectorat ont réalisé des projections sur le reporting de cette évolution démographique dans les classes de lycée de l'Education Nationale.

Monsieur PEZZIN rapporte que les secteurs géographiques en tension sont d'abord le nord de l'Eure-et-Loir et le montargois.

L'axe ligérien profitera d'une évolution démographique globale avec une pression renforcée pour la tranche d'âge des lycéens sur Orléans et Tours.

Monsieur CHASSAGNETTE constate que le Rectorat a annoncé l'ouverture de 25 classes supplémentaires de 2^{nde} GT.

Il rappelle que les études montrent que la région Centre-Val de Loire est la 5^{ème} région dans laquelle la poussée démographique sera forte et constante sur les 5 prochaines années.

Il rapporte que la région Pays-de-la-Loire, qui sera plus fortement touchée par le boom des naissances des années 2000, réfléchit la construction de nouveaux établissements scolaires et envisage de conventionner avec l'enseignement agricole pour que les lycées agricoles accueillent des classes de l'Education Nationale.

Monsieur PEZZIN indique que la situation est différente en région Centre-Val de Loire.

La « pression » démographique pourra profiter aux établissements d'enseignement agricole.

Il nuance cependant le propos en ajoutant que la plupart des classes actuellement existantes ont encore des capacités d'accueil.

Monsieur CHASSAGNETTE demande si la piste d'ouverture à l'Education Nationale évoquée pour le LEGTA de Chartres est abandonnée.

Monsieur GAILLET rappelle que Madame le Recteur s'est rendue au LEGTA de Chartres. Cette rencontre a permis de renforcer les liens avec les services de la DADSEN et d'ouvrir un partenariat constructif.

Monsieur PEZZIN indique que les établissements devront savoir profiter du pic démographique pour saisir et entretenir les dynamiques qu'il engendrerait.

Il conviendra de valoriser l'enseignement d'exploration « Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable – EATDD » et de recréer l'attractivité pour la filière technologique de l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE ne comprend pas pourquoi l'Education nationale ouvrirait 25 classes et que les capacités d'accueil des établissements de l'enseignement agricole au mieux resteraient stables.

• Evolution comparée de la DGH rentrée 2015 - mise en œuvre des options facultatives

Monsieur PEZZIN relève que les services travaillent actuellement sur différentes hypothèses qui témoignent d'une légère baisse de la DGH de l'ordre d'environ 600 heures.

La projection est orientée sur le choix de conforter les structures pédagogiques plutôt que de réduire les seuils et les capacités d'accueil.

Monsieur PEZZIN indique que les efforts porteront sur les enseignements optionnels facultatifs des établissements. Selon les modalités d'organisation de la mise en œuvre des enseignements facultatifs, chaque établissement ajustera et adaptera les volumes horaires attribués.

Il rappelle qu'à ce stade de l'année, les établissements ne possèdent pas encore suffisamment d'informations sur le taux de remplissage des classes : des ajustements sont encore possibles.

Monsieur PEZZIN ajoute que la politique de la DRAAF est de tenir les structures pédagogiques et de ne pas modifier les classes.

Monsieur GAILLET indique que le déroulé de l'élaboration de la DGH correspond au calendrier habituel : il n'y a pas de situation exceptionnelle cette année.

Monsieur CHASSAGNETTE expose que lors du CAEN du 18 février 2015, Monsieur GAILLET a annoncé une baisse de 1% de la DGH qui correspond à la diminution précitée de 600 heures pour la rentrée scolaire 2015.

Monsieur CHASSAGNETTE porte la parole des représentants des personnels qui déplorent que les enseignements facultatifs constituent la variable d'ajustement, rappelant que ces enseignements ne sont facultatifs que pour les élèves et que les lycées sont tenus de les proposer. Il exprime leur profond refus de la proposition envisagée par l'Administration de sacrifier ces options.

Il rapporte qu'il y a 5 ans, ce choix avait déjà été avancé par la DRAAF.

Face aux contestations et au refus des personnels, la DGER avait autorisé à titre exceptionnel la poursuite du financement de l'offre régionale de ces options facultatives.

Désormais, le minimum des enseignements facultatifs est inscrit « dans le dur » de la DGH et les établissements de la région n'entendent pas perdre cet acquis.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette qu'une information claire n'ait pas été transmise aux établissements.

Il indique que dans 2 établissements seulement, le chef d'établissement a annoncé la baisse des heures attribuées aux enseignements facultatifs. Dans les autres établissements, les chefs d'établissement disent que rien n'est arrêté, ni arbitré.

Monsieur CHASSAGNETTE expose que les représentants des personnels « luttent contre » et « rejettent » toute proposition de réduction des options facultatives.

Il rappelle qu'en région Centre-Val de Loire, les choix qui ont été actés - il y a 5 ans - ont été de préférer un « minimum » d'options facultatives mais financées dans le cadre de la DGH, et que le calcul du volume horaire soit attribué de manière égalitaire pour chaque établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE redit l'attachement des personnels à cette bonne pratique.

Monsieur PEZZIN propose de faire le point avec les chefs d'établissement dans les prochaines semaines sur les enseignements facultatifs.

Il précise cependant que les conditions de mise en œuvre sont très variables dans chaque établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que la carte de l'état des lieux des enseignements facultatifs soit transmise aux membres du CTREA, conformément à la circulaire cadrant cet exercice et aux pratiques habituelles dans les instances.

Madame ANDRES s'inquiète de la communication qui a été faite auprès des familles lors des portes ouvertes... les parents et les jeunes n'ont pas eu l'information d'une absence de possibilité d'inscription dans les options facultatives habituellement proposées.

Monsieur CHASSAGNETTE demande à Monsieur le Chef du SRFD et à Monsieur le Directeur Régional de négocier au niveau central le maintien de la carte actuelle des options facultatives.

Monsieur CHASSAGNETTE indique que les services doivent porter l'argument de la poussée démographique en région et que « 600 heures » à l'échelle d'une DGH régionale ne représentent qu'une épaisseur de trait, alors que les effets sur le recrutement de nos lycées se sont eux majeurs en cas de confirmation de cette décision.

Monsieur CHASSAGNETTE avertit que les représentants des personnels feront « la totale » dans chaque lycée pour le maintien de ces options (information des usagers, manifestation, presse...).

Monsieur PEZZIN estime que dans les filières générales, les établissements ont des capacités d'adaptation sans nécessairement modifier les moyens.

Les représentants des personnels n'entendent pas cet argument et maintiennent leur revendication.

• **Emploi d'Avenir Professeur**

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un point soit fait sur la question des emplois d'avenir professeur.

Monsieur PEZZIN annonce que la DRAAF n'a pas reçu d'informations particulières sur la mise en place d'emplois d'avenir professeur dans les lycées agricoles de la région Centre-Val de Loire.

Monsieur CHASSAGNETTE explique que la consigne nationale avait été claire pour l'année scolaire 2013-2014. En accord avec le Rectorat, des emplois d'avenir professeur avaient été « fléchés » pour l'enseignement agricole : 2 emplois d'avenir professeurs pouvaient être recrutés par les lycées agricoles publics et 2 emplois d'avenir professeurs pouvaient être recrutés par les lycées agricoles privés.

Il rapporte qu'un seul étudiant a été recruté au lycée agricole de Tours-Fondettes.

Monsieur CHASSAGNETTE invite fortement la DRAAF à activer à nouveau ce dispositif.

Monsieur PEZZIN indique que ses services prendront l'attache des services du Rectorat pour être associés à la commission d'analyse des dossiers des candidats et envisager les possibilités de recrutement et de fonctionnement dans les établissements d'enseignement agricole de la région à la rentrée 2015.

• **Suites du CHSCTREA du 20 mars 2015**

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur les suites qui ont été données à la question des situations d'urgence des personnels soulevées au cours du CHSCT-REA du 20 mars 2015.

Monsieur GAILLET indique qu'il effectuera une réponse formalisée aux membres du CHSCT-REA.

Monsieur CHASSAGNETTE indique que les représentants des personnels demandent qu'un retour purement informatif sans formalisation stricte soit apporté dans le cadre du CTREA.

Monsieur PEZZIN rapporte qu'à la suite du CHSCT-REA au cours duquel il avait été procédé à la lecture de témoignages de personnels en situation de souffrance au travail au sein de l'EPLEFPA de Chartres-La Saussaye, il a alerté le chef d'établissement.

Il informe que la directrice de l'EPLEFPA de Chartres-La Saussaye a pris immédiatement des mesures.

En premier lieu, le chef d'établissement a sollicité le médecin du travail - pour les personnels d'Etat suivis par la médecine de prévention comme pour les personnels agents contractuels sur budget de l'établissement.

Monsieur PEZZIN explique que des visites médicales ont été organisées en priorité pour les personnels du CFA et du CFPPA dans les jours suivants le CHSCT-REA.

Le chef d'établissement a également alerté le médecin de prévention pour les personnels relevant de la compétence du Conseil Régional.

Monsieur PEZZIN rapporte que l'assistante sociale qui était présente au CHSCT-REA a contacté, dès le lendemain de l'instance, le chef d'établissement et s'est mise à disposition des personnels.

Monsieur PEZZIN ajoute que la cellule de veille et d'alerte pour la prévention et le traitement des situations de stress et de souffrance au travail a été mobilisée.

2 binômes d'écoute ont été constitués. Ceux-ci ont reçu - les 1^{er} et 14 avril 2015 - un peu plus d'une quinzaine de personnes.

Un point a été effectué dans la matinée du 15 avril 2015.

Des écoutes, il ressort plusieurs typologies d'expressions qui évoquent

- un réel lien entre la souffrance et les conditions de travail
- un phénomène de lassitude vis-à-vis d'une situation qui traîne, la lassitude vis-à-vis de « jeux » compliqués au sein des équipes ou entre les équipes
- des tensions interpersonnelles fortes
- des revendications à caractère organisationnel qui relèvent plutôt des instances de concertation locale que de la cellule d'écoute.

Il précise que les écoutants n'ont pas recensé de situations d'alerte extrême.

Monsieur PEZZIN constate que des problèmes d'organisation des services sont pointés ainsi que le fonctionnement dans l'équipe de direction.

Il informe qu'en sa qualité d'animateur de la cellule, il fera un retour auprès du chef d'établissement.

Monsieur PEZZIN expose qu'en tant qu'autorité académique, la réflexion portera sur la possibilité de mettre en place un projet structurant sur le CFA. Ce point est à déconnecter des revendications du champ du social.

Monsieur PEZZIN rapporte que dans l'expression des personnels, différents points qui relèvent d'un traitement différent sont mélangés.

Il souhaite formaliser à nouveau des explications et des apports d'informations pourtant déjà donnés à plusieurs reprises et sous différentes formes par la direction et par le SRFD - mais qui n'ont pas été appréhendés et compris.

Pour le CFA, il conviendra de focaliser le travail des équipes sur le fonctionnement du centre.

Monsieur CHASSAGNETTE sollicite le service académique pour une aide directe d'appui aux équipes sur la partie contrats de travail - légalité des documents et conditions de rémunération.

Monsieur GAILLET rappelle que les établissements se doivent d'appliquer la règle.

Monsieur PEZZIN confirme que le SRFD accompagnera les équipes sur la partie réglementaire.

Monsieur CHASSAGNETTE approuve une intervention du SRFD qui apportera un éclairage réglementaire extérieur et qui sera ainsi entendu. Il alerte cependant sur le fait, qu'à nouveau, les personnels n'ont pas reçu le versement des primes.

Monsieur PEZZIN rappelle que le régime des primes a été revu à l'automne. Ce n'est donc plus la même pratique de calcul et de versement qu'auparavant.

Il indique que depuis l'automne, plusieurs réunions ont été organisées pour expliciter aux personnels les nouvelles modalités. Le SRFD a participé à quelques unes d'entre elles.

Monsieur PHILIPPE rapporte que les personnels sont saturés de ces changements qui ne sont pas explicités. Les incidences sur la vie personnelle de ces modifications des conditions de rémunération sont fortes.

Il exprime le mal-être et la démotivation de ses collègues.

S'il entend et comprend parfaitement les conséquences sur le plan humain, Monsieur GAILLET rappelle que sur le point réglementaire, il n'y a pas de négociations possibles et que la règle doit être appliquée.

Monsieur PEZZIN explique que les pratiques ont été recadrées dans de nouvelles procédures et que les décisions du Conseil d'Administration sont appliquées.

• Mise en œuvre des conventions d'objectifs tripartites - Etat - Conseil Régional - et EPLEFPA

Monsieur GAILLET rapporte que le président du Conseil Régional et le Rectorat souhaitent avancer rapidement sur l'élaboration d'une convention cadre Etat - Conseil Régional. Il est possible que 2 conventions distinctes - Conseil Régional/Education Nationale et Conseil Régional/DRAAF - soient conclues.

Monsieur PEZZIN indique que la DRAAF est favorable au lancement des travaux de rédaction de la convention cadre d'objectifs. Il relate que les chefs d'établissement sont également demandeurs.

Monsieur PEZZIN rappelle que le Ministère de l'Education Nationale a publié une circulaire précisant les modalités d'application des dispositions relatives à la mise en œuvre des conventions d'objectifs tripartites de la loi de juillet 2013 dite de refondation de l'Ecole.

Il souhaite que les spécificités de l'enseignement agricole soient prises en compte, et en particulier l'approche globale des EPLEFPA et des missions de l'enseignement agricole. Il fait référence notamment à la problématique des exploitations agricoles et au cas spécifique de la formation professionnelle.

Monsieur PEZZIN expose que la convention cadre sera très générique. Il appartiendra ensuite à chaque établissement d'écrire une convention tripartite particulière.

Madame ANDRES interroge sur le calendrier.

Monsieur PEZZIN informe que le Conseil Régional souhaiterait que la convention cadre puisse être élaborée pour la rentrée scolaire 2015.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que le MAAF n'a pas élaboré de circulaire d'application, et que par ailleurs, la LAAAF - loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - ne mentionne nullement ces conventions, la DGER n'étant d'ailleurs pas foncièrement favorable à l'élaboration de ces conventions.

Monsieur CHASSAGNETTE note que la circulaire d'application du MEN prévoit que les représentants des personnels soient associés. Il revendique un passage indispensable par une consultation des personnels au cours des instances de concertation.

Monsieur CHASSAGNETTE signale que les représentants des personnels ne sont pas enthousiastes quant à la notion de contrat que prévoit cette nouvelle organisation dans la mesure où la relation contractuelle est l'apanage du privé et non de l'enseignement public. Il souligne que les vellétés des Conseils Régionaux à venir restent du domaine de l'inconnu.

Monsieur CHASSAGNETTE se déclare gêné que le Conseil Régional ait à se prononcer et à contractualiser par le biais de ces conventions tripartites sur des objectifs pédagogiques... la loi ne prévoyant pourtant pas de transfert de compétences en la matière.

• Publicités de l'Enseignement privé et des MFR - Vadémécum de communication

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur l'état d'avancement du vadémécum des règles et codes à respecter en matière de communication.

Il explique que c'est un point qui a été évoqué à plusieurs reprises dans les instances de concertation - CREA et CTREA - et que la DRAAF s'était engagée à rédiger une note de procédures.

Il ajoute que Madame Pascale GUERIAUX, alors en fonction, avait réalisé cette note qu'elle avait soumise pour expertise aux services juridiques du MAAF avant diffusion.

Cette note n'a jamais été retransmise par les services centraux - après validation ou modifications.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que le Directeur régional sollicite à nouveau les services centraux pour qu'un retour puisse être fait auprès des chefs d'établissement et en CREA.

Il rappelle que les représentants de l'enseignement agricole privé temps plein étaient également demandeurs.

Monsieur PEZZIN en prend note.

• Appel à projet « Initiative CAP agricole »

Monsieur GIDELLE déplore que les équipes n'aient reçu aucune information relative à la présentation des dossiers de candidatures élaborés dans le cadre de l'appel à projets « initiative CAP agricole ».

Il fait part du ressenti des équipes qui se sentent « méprisées » du fait de l'absence de réponse.

Monsieur PEZZIN répond que la DGER a procédé à la sélection nationale et a retenu un dossier en région Centre.

Il indique que les résultats ont été transmis en réunion de chefs d'établissement.

Il précise que la DRAAF n'a pas d'éléments d'information sur les critères de sélection retenus par la DGER au niveau national.

Monsieur GIDELLE prend acte de ces informations, mais regrette néanmoins que même les avis émis par la DRAAF sur les différents dossiers présentés n'aient pas été communiqués aux équipes, toujours dans l'idée d'un retour aux équipes sur leur travail pour progresser.

Monsieur GAILLET entend et comprend la demande.

• Débat « 100% citoyen » - mobilisation pour les valeurs de la République

Monsieur CHASSAGNETTE informe que la synthèse régionale des débats et travaux conduits dans les établissements de l'Education Nationale sur la mobilisation pour les valeurs de la République aura lieu mercredi 22 avril 2015.

Il est satisfait que l'enseignement agricole ait été associé aux différentes réunions organisées sur les territoires.

Il regrette cependant que l'information n'ait pas été diffusée suffisamment largement et de manière anticipée au sein des établissements d'enseignement agricole.

Il constate que la participation des établissements a été plus que nuancée. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'organisation suffisante dans ce cadre car c'était l'occasion de montrer officiellement la présence de l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE évoque également le débat « 100% citoyen » porté au niveau national par le MAAF.

Il se déclare « critique » quant au document « plan d'actions » élaboré par la DGER tant sur les contenus que sur l'absence de moyens dédiés.

Monsieur GAILLET concède que les actions menées en région auraient pu être mieux portées par l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que la parole institutionnelle de l'enseignement agricole soit portée lors de la restitution « synthèse » des assises régionales « mobilisation pour les valeurs de la République » organisée par l'Education Nationale - du 22 avril prochain.

Les points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur GAILLET remercie les membres de leur présence.

Il rappelle qu'il est attentif à ce que les personnels puissent porter au niveau des instances régionales, les difficultés localement identifiées sur le volet humain.

La séance est levée à 19h.

Orléans, le 30/09/2015

Le Président

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

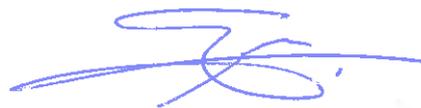
Jean-Roch GAILLET

Le Secrétaire

A blue ink signature with a series of vertical, wavy lines and a horizontal stroke at the bottom.

Odile WILLEMETZ

Le Secrétaire-adjoint

A blue ink signature with a large, sweeping horizontal stroke and a smaller loop above it.

Alain GIDELLE

